

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 23 mars 2026

Date d'envoi : 23 mars 2026

Date d'affichage : 23 mars 2026

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 007-210702312-20260330-17\_2026-DE

S<sup>2</sup>LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-2026 Du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

**Présents** : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

**Absents ayant donné procuration** : 1 – Sophie MOURARET à Pascale LIOUTIER

**Absents n'ayant pas donné procuration** : 0 –

**Secrétaire de séance** : MAZET Caroline

### **OBJET : Election des quatre représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune, représentants du Conseil municipal.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS.

La délibération n°16-2026, prise ce même jour, fixe à 12 (douze) le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Considérant les candidatures proposées de :

Bernadette PERRIER  
Marie-France MARTIN  
Sophie MOURARET  
Sylvie BARBAROUX  
Dominique RECCHIA  
Christine OZIL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide de nommer ses six représentants au sein du Conseil d'Administration et désigne à l'unanimité :

- Bernadette PERRIER
- Marie-France MARTIN
- Sophie MOURARET
- Sylvie BARBAROUX
- Dominique RECCHIA
- Christine OZIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire  
Caroline MAZET



Le Maire,  
Philippe ROUX

